

Nom du produit: Clearview* Herbicide

Date de création: 2012.04.10

Dow AgroSciences Canada Inc. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit

Clearview* Herbicide

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Dow AgroSciences Canada Inc.
Une filiale de The Dow Chemical Company
Suite 2100, 450 1st Street SW,
Calgary, AB T2P 5H1
Canada

Pour une mise à jour de la fiche ou de l'information sur le produit:

800-667-3852

Préparé par:

Pour utilisation au Canada, préparé par les Services de communication de renseignements sur les dangers - Environnement, santé et sécurité.

Révision

2012.04.10

Information aux clients:

800-667-3852
solutions@dow.com

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:

613-996-6666

Contact local en cas d'urgence:

613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des dangers

Couleur: Brun

État physique: Granulés

Odeur: Légère

Dangers du produit:

MISE EN GARDE! Peut irriter les yeux. Peut irriter la peau. Le produit en poudre peut former un mélange explosif air-poussières. Isoler la zone. Des fumées toxiques peuvent être libérées au cours d'un incendie. Risque de glisser.

Effets éventuels sur la santé

Contact avec les yeux: Peut provoquer une irritation oculaire modérée. Peut provoquer de légères lésions cornéennes. Le solide ou les poussières peuvent provoquer une irritation ou des lésions cornéennes par action mécanique.

Contact avec la peau: Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

Absorption cutanée: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Inhalation: L'inhalation est improbable du fait de l'état physique du produit. Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux poussières n'est à prévoir.

Ingestion: Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Risque d'aspiration: Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Effets d'une exposition répétée: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Aminopyralid. Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Tractus gastro-intestinal.

Informations sur le cancer: Dans deux études menées sur des rats durant toute leur vie, l'inhalation de dioxyde de titane a provoqué une fibrose et des tumeurs aux poumons. Les effets seraient attribuables à la surcharge du mécanisme normal de dégagement des voies respiratoires causée par les conditions extrêmes des études. Les travailleurs exposés au dioxyde de titane dans le lieu de travail n'ont montré aucune incidence anormale de maladies respiratoires chroniques ou de cancer du poumon. Dans des études sur l'administration à vie de TiO₂ dans la nourriture, cette substance ne s'est pas révélé cancérigène chez les animaux de laboratoire.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro CAS	Quantité W/W
Aminopyralid Potassium	566191-87-5	62.13 %
Metsulfuron-methyl	74223-64-6	9.45 %
Dioxyde de titanium	13463-67-7	0.1 %
Kaolin	1332-58-7	>= 0.2 - <= 5.2 %
Reste	Pas disponible	>= 23.12 - <= 28.12 %

Les quantités sont exprimées en pourcentage poids/poids.

4. PREMIERS SECOURS**Description des premiers secours**

Conseils généraux: S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence nécessaire.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe Description de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peut provoquer une blessure par action mécanique. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. Le transport pneumatique ou d'autres opérations de manutention mécanique peuvent générer des poussières combustibles. Afin de réduire les risques d'explosion de poussières, ne pas laisser ces dernières s'accumuler. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenir une réinflammation. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Pour les petits feux, on peut utiliser des extincteurs portatifs à poudre chimique ou au gaz carbonique. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manœuvre ne comporte pas de danger. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Voir la Section 9 pour les propriétés physiques concernées

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Manipulation générale: Garder hors de la portée des enfants. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après manipulation. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les poussières ou les brouillards. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
Dioxyde de titanium	Québec	VME Poussières totales.	10 mg/m ³
	Ontario	VME Poussières totales.	10 mg/m ³
	ACGIH (USA)	VME	10 mg/m ³
	Alberta	VME	10 mg/m ³
	Columbia Br.	VME	3 mg/m ³
	Columbia Br.	VME Fraction alvéolaire.	10 mg/m ³
	Québec	VME Poussières totales.	10 mg/m ³
Kaolin	Québec	VME Poussières totales.	10 mg/m ³
	Columbia Br.	VME Respirables.	2 mg/m ³
	Ontario	VME Respirables.	2 mg/m ³
	ACGIH (USA)	VME Fraction alvéolaire.	2 mg/m ³ Valeur pour une particule ne contenant pas d'amiante et une concentration <1% de silice cristalline.
	Manitoba	VME Fraction alvéolaire	2 mg/m ³
	Québec	VME Poussières alvéolaires.	5 mg/m ³
	Alberta	VME Respirables.	2 mg/m ³

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

-Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en présence de poussières dans l'air, utiliser un respirateur à filtre de particules homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

Ingestion: Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	
État physique	Granulés
Couleur	Brun
Odeur	Légère
pH	10.3 (@ 1 %) <i>Electrode de pH</i> (dispersion à 1%)
Point de fusion	Aucune donnée d'essais disponible
Point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition (760 mm Hg)	Sans objet
Point d'éclair - coupelle fermée	Sans objet
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Sans objet
Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: Sans objet
	Supérieure: Sans objet
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur (air = 1)	Sans objet
Densité (H₂O=1)	Sans objet
Solubilité dans l'eau (en poids)	Aucune donnée d'essais disponible
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	Aucune donnée disponible pour ce produit. Voir la section 12 pour des données sur les composants.

Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	Sans objet
Viscosité cinématique	Sans objet
Densité du liquide	Sans objet
Masse volumique apparente	0.0007 kg/m ³ @ 22.8 °C <i>Bibliographie</i>

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Ingestion

Comme produit: DL50, rat, femelle > 5,000 mg/kg

Cutanée

Comme produit: DL50, rat, mâle et femelle > 5,000 mg/kg

Inhalation

CL50, 4 h, Aérosol, rat, mâle et femelle > 5.09 mg/l

Dommage oculaire / irritation des yeux

Peut provoquer une irritation oculaire modérée. Peut provoquer de légères lésions cornéennes. Le solide ou les poussières peuvent provoquer une irritation ou des lésions cornéennes par action mécanique.

Corrosion / irritation de la peau

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

Sensibilisation

Peau

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Respiratoire

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

Toxicité à doses répétées

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Aminopyralid. Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Tractus gastro-intestinal.

Toxicité chronique et cancérogénicité

Dans deux études menées sur des rats durant toute leur vie, l'inhalation de dioxyde de titane a provoqué une fibrose et des tumeurs aux poumons. Les effets seraient attribuables à la surcharge du mécanisme normal de dégagement des voies respiratoires causée par les conditions extrêmes des études. Les travailleurs exposés au dioxyde de titane dans le lieu de travail n'ont montré aucune incidence anormale de maladies respiratoires chroniques ou de cancer du poumon. Dans des études

sur l'administration à vie de TiO₂ dans la nourriture, cette substance ne s'est pas révélé cancérigène chez les animaux de laboratoire. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Aminopyralid. Metsulfuron méthyle. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Classifications de cancérigénicité:

Composant	Liste	Classification
Dioxyde de titanium	IARC	Cancérigène possible.; 2B

Toxicité pour le développement

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Aminopyralid. Metsulfuron méthyle. N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Aminopyralid. Metsulfuron méthyle. Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Toxicologie génétique

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Metsulfuron méthyle. Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL₅₀/CE₅₀ entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles). Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL₅₀ > 2000 mg/kg).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL₅₀, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique, 96 h: > 120 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE₅₀, *Daphnia magna*, Essai en semi-statique, 48 h, immobilisation: > 120 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE_{50r}, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), Essai en statique, Inhibition du taux de croissance, 72 h: 17.58 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

DL₅₀ par voie orale, *Colinus virginianus* (Colin de Virginie): > 2,250 mg/kg

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

CL₅₀, *Eisenia fetida* (vers de terre), 14 jr: 2,000 mg/kg

Persistence et dégradabilitéDonnées pour le composant: **Aminopyralid Potassium**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Aminopyralid. En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Tests de biodégradation de l'OCDE: Pour un ou des produits semblables: Aminopyralid.

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
0 %	28 jr	Test OCDE 301F	Manqué

Données pour le composant: **Metsulfuron-methyl**

Le produit devrait être facilement biodégradable.

Données pour le composant: **Dioxyde de titanium**

La biodégradation ne s'applique pas.

Données pour le composant: **Kaolin**

La biodégradation ne s'applique pas.

Potentiel de bioaccumulation

Données pour le composant: **Aminopyralid Potassium**

Bioaccumulation: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Aminopyralid. Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 0.72 Estimation

Données pour le composant: **Metsulfuron-methyl**

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 0.18

Données pour le composant: **Dioxyde de titanium**

Bioaccumulation: Pas de données disponibles.

Facteur de bioconcentration (FBC): Pas de données disponibles.

Données pour le composant: **Kaolin**

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Mobilité dans le sol

Données pour le composant: **Aminopyralid Potassium**

Mobilité dans le sol: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Aminopyralid., Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Données pour le composant: **Metsulfuron-methyl**

Mobilité dans le sol: Pas de données disponibles.

Données pour le composant: **Dioxyde de titanium**

Mobilité dans le sol: Pas de données disponibles.

Données pour le composant: **Kaolin**

Mobilité dans le sol: Aucune donnée trouvée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG Petit conteneur

NON RÉGLEMENTÉ

TDG Grand conteneur

NON RÉGLEMENTÉ

IMDG

NON RÉGLEMENTÉ

OACI/IATA

NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

LCPE - Liste intérieure des substances (LIS)

Toutes les substances contenues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

Conformité avec le RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT

Ce produit est exempt selon WHMIS

Numéro d'enregistrement conformément à la loi sur les produits phytosanitaires: 29752

Code national canadien de prévention des incendies

Sans objet

16. AUTRES DONNÉES

Système d'évaluation des dangers

NFPA	Santé	Feu	Réactivité
	1	1	0

Utilisations recommandées et restrictions

Utilisations identifiées

Domaine d'utilisation du produit: Herbicide prêt à l'emploi

Révision

Numéro d'identification: 1010616 / 1023 / Date de création 2012.04.10 / Version: 3.0

Code DAS: GF-2050

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

N/D	Non disponible
P/P	Poids/poids
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VLE	Valeur Limite d'Exposition
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
»ACGIH »	»American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Inc. »
»DOW IHG »	»Dow Industrial Hygiene Guideline » (valeur indicative Dow)
»WEEL »	»Workplace Environmental Exposure Level »
HAZ DES	Désignation du danger
VOL/VOL	Volume/volume

Dow AgroSciences Canada Inc. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.